



DOSSIER DE PRESSE

« DIE-IN 2012 »
Lundi 2 juillet, à 18h00
Place de la Concorde – Paris

Quand les militants contre la peine de mort aux Etats-Unis,
s'allongent au sol en signe de soutien au mouvement
abolitionniste américain



« Die-In » - 2 juillet 2011 – Place de la Concorde
© Audrey Minart – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)

SOMMAIRE

- **Communiqué de presse de l'événement**

- **La peine de mort aux États-Unis**

- Dates clés
- Carte de la peine de mort sur les 12 derniers mois
- Des cas emblématiques un an après : Hank Skinner, Mumia Abu Jamal, Troy Davis

- **Les abolitionnistes américains**

- Portraits d'abolitionnistes : Terri Steinberg, Gouverneur Lincoln Chafee, Gouverneur John Kitzhaber, Jeanne Woodford
- Qui sont-ils ?

- **L'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) et les associations qui soutiennent le Die-In**



« Die-In » - 2 juillet 2011 – Place de la Concorde

© Audrey Minart – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)



« DIE-IN »

LUNDI 2 JUILLET 2012 à 18h00
PLACE DE LA CONCORDE
RASSEMBLEMENT MILITANT CONTRE LA PEINE DE MORT AUX ETATS-UNIS,

ÇA BOUGE

Le **2 juillet 1976**, la Cour Suprême fédérale des Etats-Unis levait un moratoire de 4 ans autorisant la reprise des exécutions dans tous les états qui avaient conservé la peine de mort dans leur arsenal juridique et qui avaient procédé à un toilettage de leur législation. A cette date, seuls **12** états n'avaient pas recours à cette violation du droit fondamental qu'est le droit à la vie.

Aujourd'hui, **5** états ont rejoint le camp abolitionniste : **New York** en **2004**, le **New Jersey** en **2007**, le **Nouveau Mexique** en **2009**, l'**Illinois** en **2011** et dernièrement le **Connecticut** le 25 avril **2012** par la signature du gouverneur Dannel Malloy.

D'autres états se posent aussi des questions sur la pertinence du recours à la peine de mort !

- C'est ainsi que le gouverneur de l'état d'**Oregon**, John Kitzhaber, a décrété de manière autoritaire un moratoire sur les exécutions durant le temps de sa mandature.

Il est intéressant de noter que les 2 seules exécutions en Oregon se sont tenues sous la 1^{ère} mandature de John Kitzhaber en 1996 et en 1997. Il déclarera d'ailleurs en novembre 2011, lors de son annonce d'un moratoire : « *Ce furent les décisions les plus angoissantes et les plus difficiles que j'ai eu à prendre en tant que gouverneur... Depuis, j'ai toujours regretté ces choix* »

- C'est aussi le bras de fer engagé par le gouverneur du **Rhode Island**, Lincoln Chafee, contre l'état fédéral et la Cour suprême! Il refuse obstinément de remettre un prisonnier accusé de meurtre aux autorités fédérales. En effet, le Rhode Island est abolitionniste et le gouverneur Chafee ne peut accepter de livrer un homme à une autorité qui va requérir la peine de mort.

- Sans oublier que la question de l'abolition sera posée aux électeurs de **Californie** en novembre prochain.

Alors, aujourd'hui, nous tenons à remercier ces gouverneurs courageux.

Aujourd'hui, nous continuons à manifester en solidarité avec les abolitionnistes américains pour qu'un nouveau moratoire sur les exécutions soit prononcé par la Cour suprême.

Aujourd'hui, nous commençons à pouvoir soutenir que l'abolition n'est plus une utopie.

Dates clés

- 29 juin 1972 : La Cour suprême annule les législations de 40 Etats et suspend la peine de mort dans le pays. 629 condamnés à mort voient leur peine commuée.
- 2 juillet 1976 : Après révision des législations étatiques, la Cour suprême déclare certaines nouvelles lois sur la peine de mort constitutionnelles.
- 17 janvier 1977 : Gary Gilmore, en Utah, est le 1^{er} condamné exécuté depuis la décision de la Cour suprême.
- 1^{er} janvier 1988 : La peine de mort est réintroduite dans la législation fédérale.
- 29 juin-2juillet 1994 : 1^{ère} manifestation de veille et de jeûne des abolitionnistes américains.
- 20 juin 2002 : La Cour suprême déclare anticonstitutionnelle l'exécution des retardés mentaux.
- 1^{er} mars 2005 : La Cour suprême déclare anticonstitutionnelle l'exécution des délinquants mineurs au moment des faits.
- 25 septembre 2007 : La Cour suprême décide d'examiner la constitutionnalité de l'injection létale. Les exécutions sont suspendues.
- 16 avril 2008 : La Cour suprême valide la méthode de l'injection létale. Les exécutions reprennent.
- 6 mai 2008 : William Lynd, en Georgie, est le 1^{er} condamné exécuté depuis la décision de la Cour Suprême du 16 avril.
- 8 décembre 2009 : Kenneth Biros, en Ohio, est le 1^{er} condamné exécuté par une drogue unique.
- 9 mars 2011 : L'Illinois devient le 16^{ème} état abolitionniste.
- 25 avril 2012 : Le Connecticut devient le 17^{ème} état abolitionniste.
- Au 21 juin 2012 : 1299 exécutions depuis 1976, 22 depuis le début de l'année.

LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

du 3 juillet 2011 au 21 juin 2012



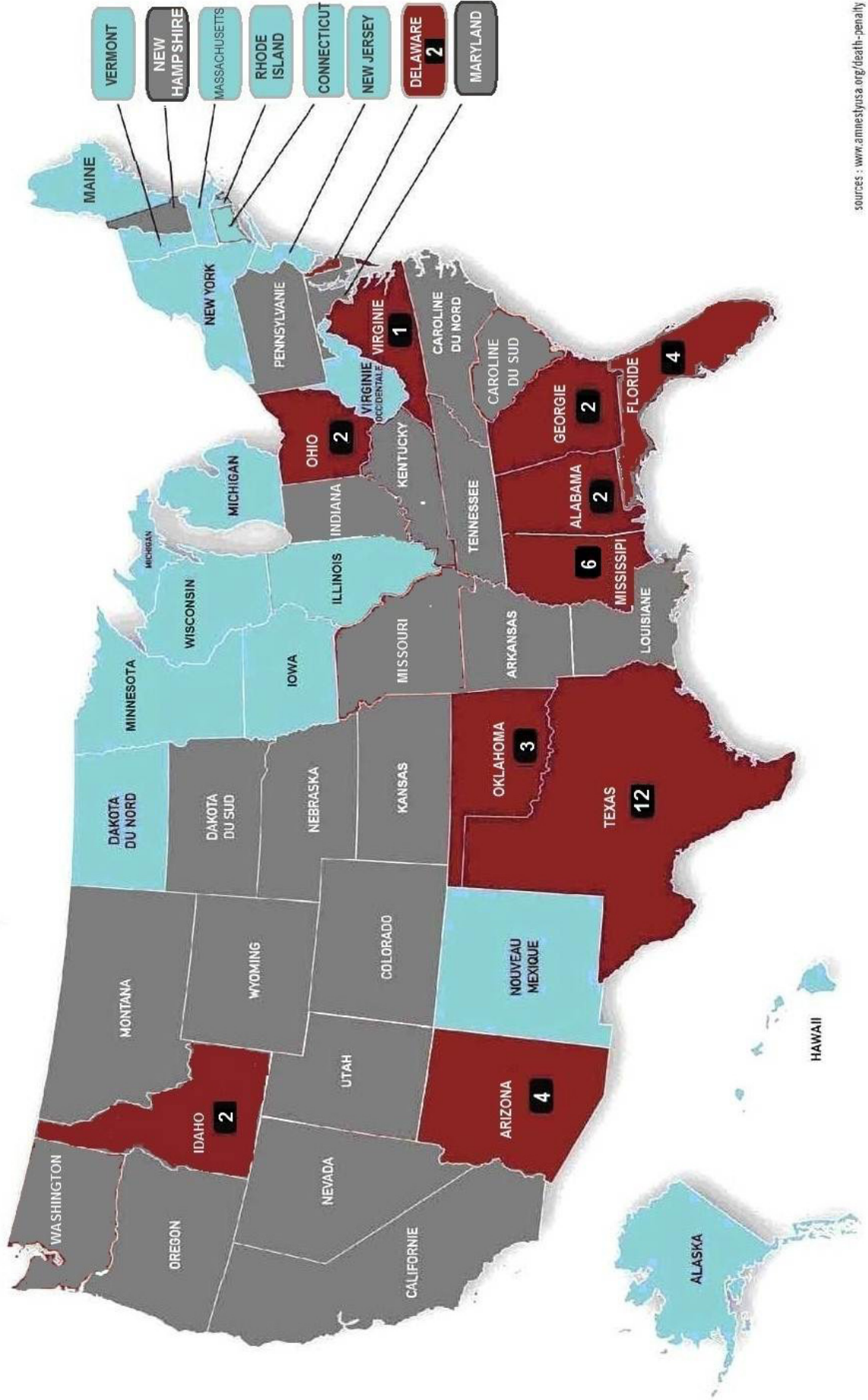
État ayant aboli la peine de mort



État non abolitionniste n'ayant procédé à aucune exécution depuis juillet 2011



État non abolitionniste ayant exécuté depuis juillet 2011 et nombre d'exécutions



Actualité de cas emblématiques

Hank Skinner : vers les tests ADN



Après un nouveau sursis de dernière minute en novembre 2011, la situation a évolué favorablement pour Hank.

Le 12 juin 2012, l'Etat du Texas et les avocats de Hank Skinner ont déposé une requête conjointe signifiant à la cour d'appel leur accord sur une liste de 40 scellés à faire analyser.

Le 20 juin, cette cour a validé la requête et renvoyé le dossier vers le juge de 1^{ère} instance qui, à son tour, devra signer un arrêt afin de lancer la procédure des tests.

Voici la déclaration de l'avocat principal de Hank Skinner, Rob Owen:

"Nous sommes heureux d'avoir trouvé un accord qui va enfin permettre les analyses ADN dans ce dossier, néanmoins une sérieuse inquiétude subsiste car ces analyses ne pourront être faites sur un scellé majeur récupéré par la police sur la scène de crime - une veste d'homme trouvée à côté du corps de la victime, Twila Busby, sur laquelle se trouvait des éclaboussures de sang, des cheveux et de la sueur. Dès le début de son combat pour obtenir des tests ADN, M. Skinner insiste sur la nécessité de tester cette veste car elle a probablement été portée par le meurtrier. De plus, depuis le procès, un témoin a positivement identifié cette veste sur photo comme étant celle portée fréquemment par l'oncle de la victime, Robert Donnell, qui avait été vu en train de harceler Twila lors de la soirée de réveillon, peu de temps avant sa mort. Il est indéniable que l'analyse ADN de cette veste est fondamentale pour déterminer l'identité du coupable dans cette affaire.

D'après l'Etat, chaque scellé a été préservé. Il est difficile de comprendre comment l'Etat a réussi à assurer le stockage d'un scellé aussi petit que les coupures d'ongles de la victime, et dans le même temps égarer un scellé aussi volumineux qu'une veste d'homme. A la date d'aujourd'hui, l'Etat n'a donné aucune explication quant à cette disparition de scellé dans cette affaire. Les représentants de l'Etat n'ont pas non plus expliqué pourquoi, lors des nombreuses audiences concernant les demandes de tests ADN de Mr. Skinner, ils ont systématiquement déclaré que les scellés en question existaient et qu'ils étaient en état d'être analysés. Les médias et le public doivent exiger des réponses à ces questions." (source : hankskinner.org)

Mumia Abu Jamal : sorti des couloirs de la mort



En janvier 2010, la Cour Suprême des États Unis avait renvoyé son dossier devant la Cour d'Appel Fédérale de Pennsylvanie, laquelle avait rendu sa décision le 26 avril 2011. Elle maintenait sa décision antérieure et demandait au procureur nouvellement élu de Philadelphie, Seth Williams, d'organiser dans un délai de six mois un nouveau procès avec jurés sur le choix de la peine c'est-à-dire décider si Mumia devait être exécuté ou condamné à la prison à vie...

En décembre 2011, le procureur annonce qu'il ne redemandera pas la peine de mort contre l'ancien journaliste radio, trente ans après sa condamnation pour le meurtre d'un policier blanc à Philadelphie. *"Abu-Jamal ne sera plus condamné à mort, mais il restera derrière les barreaux pour le restant de ses jours, et c'est là qu'il doit être"*, a précisé le procureur, ajoutant qu'il n'avait *"aucun doute"*, sur le fait que Mumia Abu-Jamal, 58 ans, avait tué le policier Daniel Faulkner le 9 décembre 1981. La décision du procureur implique que, selon la loi de l'Etat de Pennsylvanie (Est), Mumia Abu-Jamal finira sa vie en prison sans possibilité de libération.

Il a donc quitté les couloirs de la mort de la prison de Waynesburg dès le mois de décembre pour être transféré dans une prison de moyenne sécurité à Frackville. Il a d'abord été placé à l'isolement et a dû finalement couper ses « dreadlocks ».

Les personnes qui ont pu le rencontrer en avril dernier témoignent : *« 'Il a choisi la vie' nous dira son frère. C'est le sentiment que nous garderons de cette visite du 23 avril, veille de son anniversaire: l'image d'un homme 'vivant' tel qu'il apparaît dans la salle de visite, grand, souriant, se précipitant vers nous et nous saluant d'un 'bonjour les amis', en français, avant de nous serrer dans ses bras. Plus de barrière de verre entre le monde et lui pour entraver ses paroles, plus de menottes pour entraver ses mouvements. C'est un instant unique, où l'on réalise que tous ensemble nous pouvons faire reculer la barbarie... et continuer tous ensemble pour obtenir sa libération et celles des autres, restés dans les couloirs de la mort.*

A l'incontournable question : "qu'est-ce qui a changé depuis que tu as quitté le couloir de la mort?" sa réponse est immédiate : 'tout! Absolument tout!' Il nous parle de la nourriture 'enfin chaude et goûteuse' (selon les critères de la prison!), de ses sorties dans la cour en compagnie des autres prisonniers, de sa famille et de ses amis qu'il peut embrasser. »

Troy Davis : exécuté le 21 septembre 2011 en Georgie



Malgré les nombreux doutes existant autour de la condamnation à mort de Troy Davis – jeune noir de 19 ans accusé du meurtre d'un jeune policier blanc- , malgré les prises de position de nombreux responsables religieux, malgré la mobilisation internationale autour de ce cas emblématique, le comité des grâces de l'état de Georgie a refusé la commutation de peine par **3 voix** contre **2**.

Un recours de dernière minute déposé devant la Cour suprême prolongea une attente cruelle de plus de 4 heures.

IN MEMORIAM

Martina Correia-Davis, la sœur de Troy Davis, a succombé à un cancer le 1er décembre 2011 à l'âge de 44 ans, laissant un fils de 17 ans. Un cancer du sein lui avait été diagnostiqué dès 2000 avec une issue à 6 mois. Ses amis expliquent que son combat sans faille pour son frère a prolongé son existence de 11 ans. Cette femme courageuse avait été infirmière militaire lors de l'opération " Tempête du désert " en 1991. Elle avait participé au Die-in de 2008.



Portraits d'abolitionnistes

Terri Steinberg



A l'âge de 20 ans, Justin Wolfe, le fils de Terri, enfant d'une banlieue moyenne, ancien joueur de football au lycée, est condamné à mort pour un crime qu'il n'a pas commis. Il est entré dans les couloirs de la mort de Virginie en 2002, devenant le plus jeune pensionnaire du lieu.

Terri entend parler d'un groupe qui manifeste contre la peine de mort devant la Cour suprême à Washington et décide de les rencontrer.

Elle rejoint « Journey of Hope » et prend la parole lors des tournées de l'association, comme en Allemagne en 2009.

« Je n'avais jamais pensé à la peine de mort jusqu'à ce qu'elle s'invite dans ma vie. Maintenant que je suis passée de l'autre côté, je me rends compte à quel point c'est horrible, non seulement pour mon fils mais pour tout le monde. Je continuerai à combattre la peine de mort aussi longtemps que je le pourrai. »

Le gouverneur Lincoln Chaffe



Le gouverneur du Rhode Island est un opposant à la peine de mort depuis longtemps.

Bien que sénateur républicain, il a toujours voté pour limiter le recours à la peine de mort par le biais des lois fédérales. Il demandait aussi comme conditions premières pour envisager une exécution fédérale la prise en compte des statistiques raciales et des analyses ADN.

Indépendant depuis 2007, il est élu gouverneur en 2010.

Depuis mai 2011, il refuse de remettre un prisonnier aux autorités fédérales en raison de ses opinions sur la peine de mort. Dans cette affaire, le gouverneur Chafee a déclaré : *« J'ai toujours su qu'il était possible que le gouvernement fédéral demande la peine de mort dans cette affaire et c'est pour cette raison que je m'oppose au transfert de Jason Pleau. En vertu de l'accord interétatique fédéral sur le droit des détenus, les États ont le droit de refuser de transférer des prisonniers sous leur garde pour des raisons de politique publique. Nous continuerons à défendre d'une part les droits du Rhode Island et d'autre part, la légitimité de sa politique publique abolitionniste de longue date. »*

Il est le 1^{er} gouverneur à s'opposer ainsi à une requête de l'état fédéral.

Le gouverneur John Kitzhaber



Le 22 novembre 2011, le gouverneur de l'état d'Oregon, John Kitzhaber, a décrété unilatéralement un moratoire sur les exécutions dans son état durant toute la durée de son mandat, soit jusqu'en janvier 2015.

Il a déclaré : *« Je suis convaincu qu'il y a d'autres moyens pour protéger la société, soutenir les victimes et leurs familles, en gardant toutes les valeurs de l'Oregon... »*

« La peine de mort telle qu'elle est pratiquée en Oregon n'est ni équitable ni juste ; elle n'est ni rapide ni infaillible. Elle n'est pas appliquée de façon égale pour tous. C'est une perversion de la justice lorsque le seul élément qui détermine qui sera exécuté ou pas n'a rien à voir avec les circonstances du crime ou les conclusions d'un jury. Actuellement, le seul facteur qui fait qu'un condamné à mort en Oregon est effectivement exécuté est qu'il le veuille. »

Jeanne Woodford



Jeanne Woodford est directrice générale de Death Penalty Focus, association abolitionniste fondée en 1988 en Californie. Elle a passé 30 ans dans l'administration pénitentiaire.

En 1999, elle devient directrice de la prison de San Quentin où elle va superviser 4 exécutions. En 2004, elle est nommée sous-secrétaire et directrice de l'administration pénitentiaire et de réinsertion de Californie.

« Mon expérience à San Quentin m'a permis de voir tous les aspects de la peine de mort. J'avais un devoir à accomplir et j'ai essayé de le faire avec professionnalisme. La peine de mort ne sert à rien. Elle ne sert pas les victimes. Elle ne sert pas la prévention..... Il arrive un moment où vous devez vous demander si un châtement aussi définitif peut toujours exister dans un système aussi imparfait. La seule garantie contre le risque d'exécuter un innocent est d'en finir avec la peine de mort »

Les abolitionnistes américains

Qui sont-ils ?

Aux États-Unis, la Coalition Nationale pour l'Abolition de la Peine de mort (NCADP) regroupe de nombreux mouvements et associations :

- des coalitions locales,
- des organisations de défense des droits de l'homme,
- des associations d'avocats,
- des instances et mouvements religieux (toutes religions confondues),
- des associations de familles de victimes.

Le mouvement du 2 juillet

Depuis 1994, des abolitionnistes américains assurent quatre jours de veille et de jeûne du 29 juin au 2 juillet devant la Cour Suprême fédérale, à Washington D.C.



Fast & Vigil to Abolish the Death Penalty – 2011

Ces dates correspondent à deux décisions de la Cour suprême:

- le **29 juin 1972** : la Cour suprême estime la peine de mort appliquée de façon arbitraire et incohérente ; elle somme les États de réécrire leur code pénal. Plus de 600 condamnés à mort ont vu ainsi leurs peines commuées en prison à perpétuité.
- le **2 juillet 1976**: la Cour suprême prend acte des modifications des législations et autorise la reprise des exécutions

C'est en solidarité avec cette action que nos associations manifestent en France chaque 2 juillet le plus près possible de l'ambassade des États-Unis.

ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

L'ACAT-FRANCE



Qui sommes-nous ?

L'ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) est une ONG œcuménique de défense des droits de l'Homme. Fondée en 1974 et reconnue d'utilité publique, l'ACAT-France proclame l'éminente dignité de l'être humain.

Depuis sa création, 28 autres ACAT ont été créées à travers le monde. Toutes les ACAT sont regroupées au sein de la FIACAT (Fédération internationale des ACAT), organisme qui a un rôle consultatif auprès du Conseil de l'Europe, des Nations-Unies et de l'Union Africaine.

La mission de l'ACAT-France

- Combattre la torture
- Abolir les exécutions capitales
- Protéger les victimes

Pour qui l'ACAT-France agit-elle ?

Pour toutes les personnes victimes de torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans le monde entier, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.

Nos moyens d'actions

L'ACAT-France intervient

- Envoi de lettres d'interventions
- Lobbying auprès des institutions et gouvernements
- Mobilisation de l'opinion publique
- Promotion d'une justice internationale adaptée

L'ACAT-France agit

- Sensibilisation des Eglises et des jeunes en milieu scolaire
- Participation à des réseaux de vigilance
- Education aux droits de l'Homme
- Correspondance avec des condamnés à mort
- Soutien aux détenus maltraités
- Accompagnement des demandeurs d'asile

L'ACAT-France prie

- La prière au cœur de l'action

Toute notre actualité sur www.acatfrance.fr

LES PARTENAIRES TRADITIONNELS DU « DIE-IN » PARISIEN DU 2 JUILLET

- Coalition Mondiale contre la peine de mort
- Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal
- Death Penalty Focus
- Ensemble contre la peine de mort
- FIACAT
- FIDH
- LDH
- Lutte pour la Justice
- RAIDH



« Die-In » - 2 juillet 2011 – Place de la Concorde
© Audrey Minart – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)

CONTACT

BERNADETTE FORHAN – PEINE DE MORT – bernadette.forhan@orange.fr – 01.48.43.57.35